DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2013

Délibération n° 2013.05.085

Aide à l'immobilier - Dossier de la société F.I.M.K à Nersac : annulation des crédits restant à verser

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Redwan LOUHMADI par Victor KERRIGUY, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nadine GUILLET, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

DELIBERATION N° 2013.05.085

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À L'IMMOBILIER	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

AIDE A L'IMMOBILIER - DOSSIER DE LA SOCIETE F.I.M.K A NERSAC : ANNULATION DES CREDITS RESTANT A VERSER

La société « Meubles DEMEYERE SA » est une société familiale qui possède une expérience reconnue sur le marché du meuble, notamment en apportant une offre de produits complémentaires (meubles en kit et aménagements de placards).

La société F.I.M.K a été créée en janvier 2007 par les meubles DEMEYERE, afin de faire une offre de reprise de l'usine de NERSAC appartenant à DOMOFORM.

Au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°225 du 28 juin 2007, le versement d'une subvention d'un montant de 61 150 € à l'entreprise F.I.M.K, pour la réalisation de son projet de développement immobilier à NERSAC, comprenant 1 223 747 € d'investissements ainsi qu'un programme d'emplois de 48 CDI. La convention d'application a été signée le 28 septembre 2007.

Le Département participait également au financement de ce projet pour 61 150 €.

Le montant total de la subvention a cependant été révisé passant de 61 150 € à 31 700 €, les travaux réalisés s'élevant à 643 453 € au lieu de 1 223 747 € en raison de la conjoncture économique et de choix techniques.

Le 14 décembre 2009, un premier versement de 15 850 € a été effectué à la réception des justificatifs de fin de chantier (50 %).

35 CDI ont été réalisés sur 2 ans, soit 72% des prévisions d'emplois. Deux versements ont donc eu lieu en fonction de la réalisation : 8 915 € en décembre 2010 et 2 631 € en janvier 2012.

Le règlement communautaire régissant le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise applicable lors de la signature de la convention avec l'entreprise F.I.M.K, prévoyait un délai de 3 années consécutives maximum après l'achèvement des travaux pour réaliser le programme.

Un courrier a été adressé à l'entreprise F.I.M.K en janvier 2013 afin de l'informer du terme de la convention et de la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire pour créer les 10 CDI permettant le versement du solde de 4 304 €.

Par courrier du 15 avril 2013, l'entreprise F.I.M.K a demandé de mettre un terme à cette convention, les prévisions ne permettant pas aujourd'hui à l'entreprise de réaliser la totalité du programme d'emplois prévu.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'annulation des crédits, d'un montant de 4 304 €, restant à intervenir sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier F.I.M.K.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **29 mai 2013**	**Affiché le :** **29 mai 2013**